

# COVID-19 FICHE PRATIQUE pour évaluer vos obligations réglementaires en matière de santé et de sécurité au travail

## VOLET 1 – Méthodologie Comment bien se préparer à la reprise ?

### LES ENJEUX

Dans le contexte d'épidémie durable et de déconfinement progressif, la **maîtrise du risque sanitaire est au cœur de la stratégie de plan de reprise** d'activité de l'entreprise (PRA). Les employeurs sont très exposés en termes de responsabilité et ne pourront se contenter de mesures « symboles » (mise à disposition de gel hydro-alcoolique ou de masques).

L'entreprise doit travailler avec tous les acteurs à mettre en place des mesures suffisantes et effectives pour prévenir la propagation du virus, favoriser l'acceptabilité sociale du retour au travail et la sécurité du personnel. Il est capital de ne pas négliger la phase de préparation pour éviter toute improvisation. L'entreprise doit élaborer des modalités de reprise raisonnables dans lesquelles la maîtrise des risques est assurée.

### LES AXES CLÉS



### DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE REPRISE D'ACTIVITÉ ADAPTÉE

- Cartographier des activités prioritaires besoins/ ressources internes & externes nécessaires
- Évaluer et analyser les risques
- Envisager différents scénarii (paliers de reprise)

### (RE)MOBILISER LES ACTEURS INTERNES

- Constituer une cellule de déconfinement (équipe pluridisciplinaire interservices : DG, HSE, RH, achats, services généraux, méthodes)
- Préparer la chaîne managériale
- Associer les représentants du personnel à l'élaboration du PRA et du protocole sanitaire

### UNE REPRISE PAR PALIERS

- La sortie de crise sanitaire va être progressive
- Le retour au travail doit être cohérent au regard des contraintes sanitaires en termes d'occupation des locaux

### Les RH au cœur du processus

- Evaluation du personnel disponible
- Gestion de l'absentéisme (garde d'enfant, maladie, personnes vulnérables, congés, formation, embauches)
- Accompagnement du télétravail
- Sélection du personnel à mobiliser

### RENFORCER LE LEADERSHIP

Transparence  
Visibilité  
Pédagogie

Écoute  
Bienveillance

RASSURER

Pragmatisme  
Bon sens

Fermeté  
Exemplarité

## ÉTABLIR UN PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ

- Obtenir un avis préalable du Comité social économique (CSE), s'il existe, sur le projet global et ses déclinaisons
- Mettre à jour du document unique des risques professionnels (cf. fiche 2)
- Procéder à l'adaptation du règlement intérieur (révision/notes de service)
- Décliner les procédures particulières (accueil du public, nettoyage, alertes et urgences, accueil des nouveaux collaborateurs, etc.)

## PRÉROGATIVES DU CSE

Dans les entreprises de 50 salariés et plus, le CSE dispose de missions générales et d'attributions informatives et consultatives qui doivent être impérativement respectées sous peine notamment de délit d'entrave.

Concernant ces attributions dans le domaine de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, le plan de reprise constitue un projet ponctuel au titre duquel le CSE a vocation à être informé et consulté pour avis sur différents points (à voir au cas par cas), tels que :

- Projet important d'aménagement modifiant les conditions de travail, de santé et/ou de sécurité (cas dans lequel le CSE peut décider de recourir à une expertise),
- Documents en lien avec sa mission en santé sécurité au travail (ex : document unique),
- Modification du règlement intérieur.

Par ailleurs, il existe des domaines d'information et/ou de consultation spéciales, pour toutes les entreprises dotées d'un CSE (ex : programmes de formation, mise à disposition d'EPI, condition d'aération, etc.).

### Simplification des procédures dans le cadre de la crise sanitaire

Les délais d'avis et d'expertises dans le cadre des consultations sur les projets de décisions nécessaires pour faire face à la crise sanitaire ont été spécialement aménagés par décret. Dans ce cadre, les réunions peuvent également se tenir de manière dématérialisée dans des conditions réglementaires.

## COMMUNICATION EXTERNE

- Information clients/fournisseurs/usagers
- Adaptation des contrats et engagements

## TRAVAILLER LE RETOUR D'EXPÉRIENCE

- Organiser les remontées terrain
- Suivi avec les élus (CSSCT, CSE)
- Tirer les leçons pour une meilleure résilience de l'entreprise



### Outils et liens utiles pour aller plus loin

- [Question-réponses du Ministère du travail](#)



### Fil rouge sur la démarche de sécurisation juridique (parole d'Avocat)

#### PENSER A CONSERVER DES ÉPREUVES

Compte tenu des risques en termes de responsabilité, la Direction doit veiller à **documenter par tous moyens l'ensemble des actions et diligences accomplies en amont/aval du PRA et mettre en place des outils adaptés** (check-list, constats photographiques, constats d'huissier de reprise, relevés datés, solutions digitales, etc.)



Service proposé dans le cadre de nos démarches d'accompagnement « Diagnostic et Protection du capital humain » et « Solutions pour les PME »